FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

Manuel du candidat au test de connaissance du français (TCF)

Version A, mars 2021

Bureau des tests

Sommaire

Partie 1 : Découvrir le TCF **4**
Introduction 5
L'engagement qualité du TCF 6
Les niveaux évalués 7
Les différents TCF 8
À qui s'adressent les différents TCF ? 9
Le TCF tout public (TCF TP) 10
Le TCF pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF) 12
Le TCF pour la carte de résident en France (TCF CRF) 14
Le TCF pour le Québec (TCF QC) 16
Le TCF pour le Canada (TCF CA) 18
Les épreuves du TCF 20
La correction et l'évaluation des épreuves 23
Les résultats 26
Partie 2 : Passer le TCF **30**
Les modalités d'inscription 31
Les centres de passation 31
Les supports de passation 33
TCF pour les personnes porteuses d'un handicap 33
La passation des épreuves 34
Sanctions en cas de fraude et falsification 36
La préparation 37
Questions les plus fréquentes 39
Annexes **40**
Exemples de feuille de réponses 40
L'attestation du TCF tout public 41
L'attestation du TCF ANF 42
L'attestation du TCF CRF 43
L'attestation du TCF Québec 44
L'attestation du TCF Canada 45
Le verso des attestations 46
Note sur les pièces d'identité 47
Le formulaire de demande de réévaluation 50
Exemples d'épreuves 51
Corrigés des exemples d'épreuves 59

Informations complémentaires 59

Points de vigilance **Conseils pratiques** **Focus sur une information**

Partie 1 : Découvrir le TCF

Introduction

Établissement public en charge de l'international relevant du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, France Éducation international, coordonne le TCF et assure l'ensemble de sa gestion administrative et pédagogique.

Le TCF est le **test de niveau linguistique** du ministère français de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. Il évalue les compétences en français langue générale des personnes dont le français n'est pas la langue maternelle.

À ce titre, il est donc reconnu par :

- le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
- la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité sous l'égide du ministère de l'Intérieur,
- le ministère de la Culture,
- le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec (MIFI),
- le Ministère de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- les autorités universitaires,
- les centres de formation en langues,
- le monde professionnel.

Le TCF donne lieu à la délivrance d'une **attestation de niveau**. Comme pour tous les tests de langue, **cette attestation est valable deux ans**.

Il existe 5 déclinaisons (ou versions) du TCF :

TCF TOUT PUBLIC	TCF ANF	TCF CRF	TCF QUÉBEC	TCF CANADA
Pour la poursuite des études. Pour des raisons professionnelles ou personnelles. Pour le positionnement ou la certification de son niveau de langue française. **Voir page 10**	Pour la demande de la naturalisation française **Voir page 12**	Pour l'obtention de la carte de résident en France de longue durée. **Voir page 14**	Pour l'immigration dans la province du Québec. **Voir page 16**	Pour l'immigration ou la demande de citoyenneté au Canada. **Voir page 18**

Il est important de lire attentivement ce manuel

AVANT de vous présenter à la session.

L'engagement qualité du TCF

La conception du TCF repose sur une méthodologie d'une extrême rigueur scientifique : il s'agit d'un test standardisé, calibré et étalonné. Tout au long des sessions et quelle que soit la version du test, **les résultats** restent comparables et **assurent un positionnement fiable des candidats** sur une échelle de six niveaux de connaissance allant de « A1 » à « C2 » (sauf pour le TCF CRF qui positionne le candidat jusqu'au niveau B1). Ces niveaux correspondent à ceux qui ont été définis par le Conseil de l'Europe dans le *Cadre européen commun de référence pour les langues (CERCL)*.

La souplesse et la simplicité du TCF en font un instrument commode qui répond aux besoins de tous ceux qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, doivent faire valider leur niveau de français.

France Éducation international est internationalement reconnu pour son expertise dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et des compétences en langues. À ce titre, il est membre du groupe ALTE (Association des centres d'évaluation en langues en Europe) qui regroupe les certifications européennes alignées sur les niveaux du Conseil de l'Europe et élaborées dans le respect des exigences de qualité. Le TCF dispose depuis 2003 d'un certificat de qualité Norme ISO 9001, version 2000, pour son système d'exploitation, et depuis 2018, dans la version 2015 de la norme.

Les niveaux évalués

Le TCF évalue six niveaux de connaissance du français (sauf pour le TCF CRF qui n'évalue le candidat que jusqu'au niveau B1), définis en référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe (Division des Politiques linguistiques, Strasbourg, 2000 ; éditions Didier, Paris, 2001).

C2	**Supérieur avancé** Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets
C1	**Supérieur** Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou
B2	**Intermédiaire avancé** Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis
B1	**Intermédiaire** Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou
A2	**Élémentaire avancé** Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et évoquer avec des moyens simples des questions qui la
A1	**Élémentaire** Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.

Les différents TCF

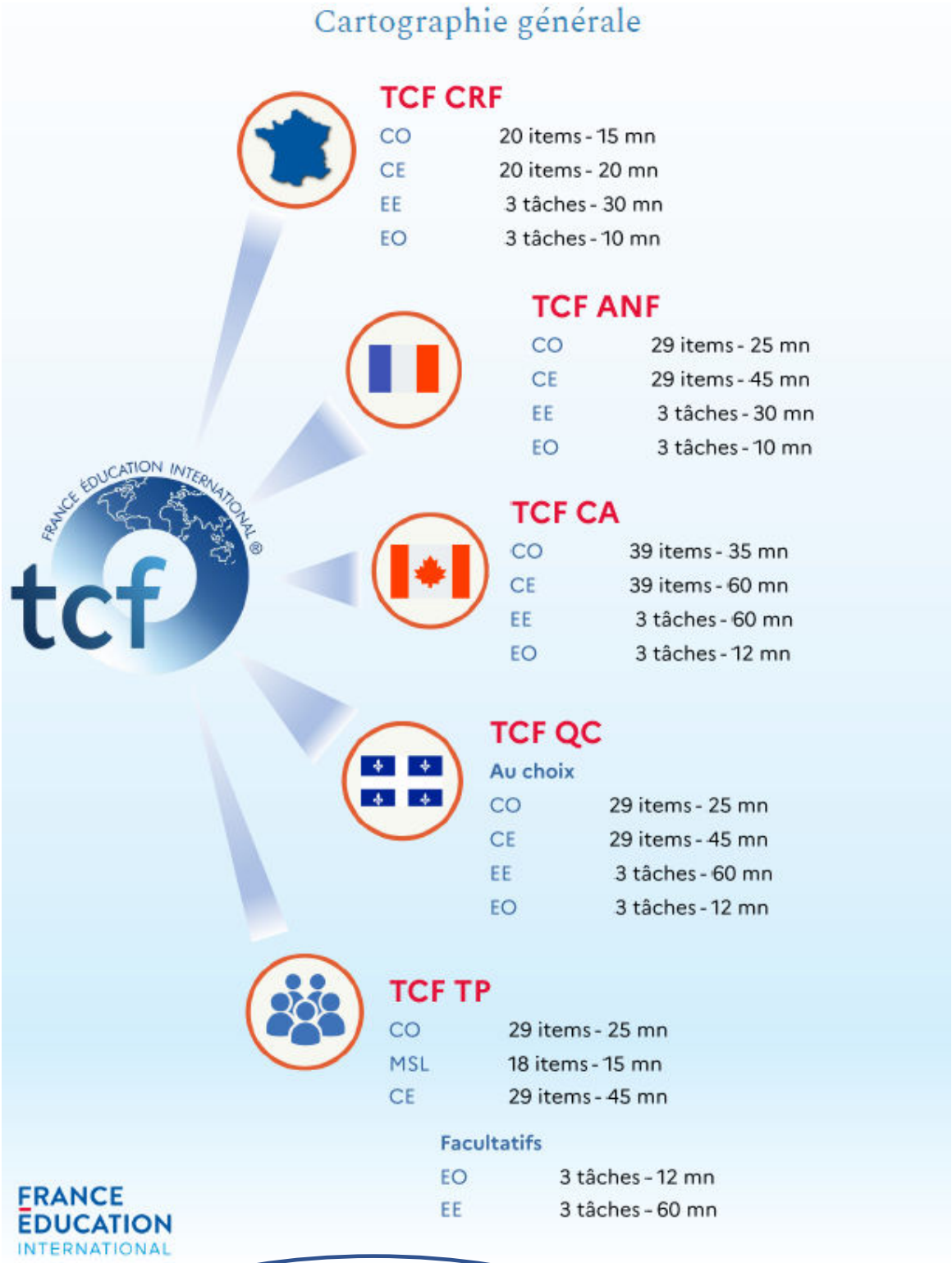

CO	=	Compréhension orale
MSL	=	Maîtrise des structures de la langue
CE	=	Compréhension écrite
EO	=	Expression orale
EE	=	Expression écrite

À qui s'adressent les différents TCF ?

Les TCF permettent de faire valider de façon **simple, fiable et rapide** ses connaissances et ses compétences en français.

Le TCF **tout public** (TCF TP) s'adresse à **toute personne de plus de 16 ans dont le français n'est pas la langue maternelle** et qui souhaite, pour des **raisons académiques** (étudiants, futurs étudiants, stagiaires…), **professionnelles** (employés ou futurs employés…) ou **personnelles**, faire évaluer son niveau de française.

Le TCF pour **l'accès à la nationalité française** (TCF ANF) répond aux dispositions du décret du 30 décembre 2019 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les postulants à l'acquisition de la nationalité française. Les personnes qui souhaitent acquérir la nationalité française par naturalisation ou par mariage pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en présentant une attestation du TCF pour l'accès à la nationalité française.

Le TCF **pour la carte de résident en France** (TCF CRF) répond aux dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'arrêté du 21 février 2018 du ministère de l'Intérieur relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée. Les personnes âgées de moins de 65 ans souhaitant obtenir une carte de résident longue durée en France pourront justifier de leur niveau de connaissance du français en présentant une attestation du TCF pour la carte de résident en France.

Le TCF **pour le Québec** s'adresse **à toute personne**, quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre d'une procédure d'immigration permanente vers le Québec et qui, de ce fait, doit** déposer **un dossier d'immigration** auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec.

Le TCF **pour le Canada est destiné à toute personne,** quelle que soit sa nationalité ou sa langue maternelle, ayant besoin de certifier son niveau de français **dans le cadre des démarches d'immigration économique au Canada ou d'obtention de la citoyenneté canadienne et qui, de ce fait, doit** déposer **un dossier** auprès d'Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC).

Le TCF tout public (TCF TP)

Ce TCF est composé **de 3 épreuves obligatoires**, présentées sous forme de questions à choix multiples (QCM) et de **2 épreuves complémentaires et facultatives**, proposées sous forme d'exercices et que le candidat peut choisir de passer ou non en fonction de ses besoins.

Trois épreuves obligatoires - 76 items[1]		**Durée totale : 1h25**
	Compréhension orale **: 29 questions à choix multiple**	**25 minutes**
	Maîtrise des structures de la langue : **18 questions à choix multiple**	**30 minutes**
	Compréhension écrite **: 29 questions à choix multiple**	**45 minutes**
Deux épreuves complémentaires		**Durées**
	Expression écrite **: 3 exercices**	**60 minutes**
	Expression orale **: 3 exercices (**épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque épreuve fait l'objet d'un score (un nombre de points) distinct traduit par un niveau allant du A1 non atteint au C2.

Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

Les résultats aux épreuves complémentaires d'expression ne sont pas intégrés dans le calcul de ce score global.

Un candidat peut choisir de ne s'inscrire qu'à la seule épreuve d'expression écrite ou qu'à la seule épreuve d'expression orale ou qu'aux seules épreuves d'expression écrite et orale à la condition d'avoir passé les épreuves obligatoires (les QCM) : **la date de passation des épreuves complémentaires est fixée, au plus tard, 60 jours avant la date de fin de validité de l'attestation initiale (qui correspond à la date de passations des QCM).**

Dans ce cas, il doit obligatoirement communiquer le code candidat de l'attestation correspondant aux épreuves QCM.

[1] *Dans le cadre d'une passation sur ordinateur, le QCM est composé de 91 items. Les 15 items supplémentaires (5 dans chacune des compétences) par rapport à la version papier n'entrent pas dans le calcul du score final. Ils permettent à France Éducation international de conduire des analyses sur la validité des items. Le temps de passation de cette épreuve sur ordinateur est sensiblement la même qu'au format papier (une dizaine de minutes supplémentaires).*

La validité de l'attestation comportant les résultats des épreuves d'expression écrite et/ou orale sera celle de l'attestation initiale (épreuves QCM). Cette nouvelle attestation reprendra les scores obtenus aux QCM.

Si le candidat passe les épreuves EE et/ou EO à des dates différentes et sous un code candidat différent, ses résultats ne pourront pas figurer sur une même attestation.

Il n'est pas possible de faire figurer sur une attestation, une combinaison des meilleurs résultats.

L'objectif principal du TCF tout public est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre de poursuite d'études en France et dans les pays francophones.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de nationalité française ou de demande de carte de résident en France (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'un dossier de Pratique d'autorisation de la médecine (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans le cadre d'une demande d'immigration au Québec ;
- dans un cadre professionnel.

Dans le cadre de la demande d'admission préalable (DAP) pour une entrée en première année licence universitaire ou une intégration en école d'architecture, le candidat devra passer un TCF Tout public **AVEC épreuve d'expression écrite obligatoire**.

Le TCF pour l'accès à la nationalité française (TCF ANF)

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 1 heure 50**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 1h50
	Compréhension orale : 29 questions à choix multiple	**25 minutes**
	Compréhension écrite : 29 questions à choix multiple	**45 minutes**
	Expression écrite : 3 exercices	**30 minutes**
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**10 minutes**

Le TCF ANF évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture, le candidat doit avoir atteint **le niveau requis pour la demande de naturalisation**, c'est-à-dire le niveau B1.

Chaque candidat au TCF ANF reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- Une note sur 20 pour **l'expression orale** et une note sur 20 pour **l'expression écrite** ;
- Un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 » ;
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de naturalisation française : « B1 atteint » ou « B1 non atteint » ;
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de carte de résident en France « A2 atteint » ou « A2 non atteint ».

Cas de dispense

Des cas de dispense sont prévus par l'article 2 du décret n° 2013-794 du 30 août 2013. Conformément à cet article, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (Brevet des collèges, CAP). Le diplôme doit avoir été délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en français. **Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté ;**

- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture).

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, merci de vous adresser directement aux services de préfecture. **Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.**

Candidats en situation d'illettrisme

Le décret n°2013-794 du 30 août 2013 prévoit que le niveau linguistique des personnes en situation d'illettrisme ainsi que celui des personnes ayant produit une attestation justifiant d'un niveau inférieur au niveau B1 sera évalué à l'occasion de leur entretien individuel avec un agent de préfecture.

Ces candidats doivent néanmoins passer au préalable un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle obtenue après passation du test.

L'objectif principal du TCF ANF est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre d'une demande de nationalité française.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de carte de résident en France ;
- dans le cadre d'un dossier de Pratique d'autorisation de la médecine (lorsque toutes les épreuves obligatoires et complémentaires sont présentées) ;
- dans un cadre professionnel.

Le TCF pour la carte de résident en France (TCF CRF)

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 1 heure 15**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 1h15
	Compréhension orale : 20 questions à choix multiple	**15 minutes**
	Compréhension écrite : 20 questions à choix multiple	**20 minutes**
	Expression écrite : 3 exercices	**30 minutes**
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**10 minutes**

Le TCF CRF évalue exclusivement **les compétences linguistiques** et non les connaissances en matière d'histoire, de culture et de société française.

Pour pouvoir présenter son attestation à la préfecture, le candidat doit avoir atteint le **niveau requis pour la demande de carte de résident**, c'est-à-dire le niveau A2.

Chaque candidat au TCF carte de résident en France reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- Une note sur 20 pour **l'expression orale** et une note sur 20 pour **l'expression écrite** ;
- Un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « B1 atteint » ;
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de naturalisation française : « B1 atteint » ou « B1 non atteint » ;
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de carte de résident en France « A2 atteint » ou « A2 non atteint ».
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau A1 (dans le cadre du marché de l'OFII).

Cas de dispense

Des cas de dispense sont prévus par la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J). Conformément à ce texte, la dispense de passer un test linguistique peut être accordée par la préfecture pour :

- les personnes titulaires d'un diplôme officiel. Le niveau minimum requis est le niveau 3 de la nomenclature nationale des niveaux de formation (Brevet des collèges, CAP). **Toutefois, il convient de bien s'assurer auprès des autorités préfectorales que votre diplôme sera accepté** ;
- les personnes titulaires d'un diplôme de langue française de niveau A2 minimum (DELF, DU, DCL) ;
- les personnes de plus de 65 ans ;
- les personnes souffrant d'un handicap ou d'un état de santé déficient chronique (justificatif à présenter à la préfecture).

Les personnes qui demandent un renouvellement de carte de séjour n'ont pas besoin de présenter une attestation de niveau de langue.

Si vous pensez pouvoir bénéficier d'une dispense, merci de vous adresser directement aux services de préfecture. **Seuls les services de préfecture sont habilités à délivrer une dispense.**

Candidats en situation d'illettrisme

Les candidats en situation d'illettrisme n'étant pas mentionnés dans les cas de dispenses de la circulaire du 26 février 2018 (NOR : INTV1804752J), ils doivent passer un test de niveau linguistique afin de pouvoir présenter un dossier conforme aux exigences du décret, c'est-à-dire contenant une attestation officielle après passation du test.

L'objectif principal du TCF CRF est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre d'une demande de carte de résident en France.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de naturalisation française ;
- dans un cadre professionnel.

Le TCF pour le Québec (TCF QC)

Ce TCF est composé de **4 épreuves modulaires.** Chaque candidat peut choisir de passer, à sa convenance, 1, 2, 3 ou 4 épreuves. **La durée totale** peut donc varier entre **12 minutes et 2 heures 22**.

Quatre épreuves au choix		Durée totale : 2h22
	Compréhension orale : 29 questions à choix multiple	**25 minutes**
	Compréhension écrite : 29 questions à choix multiple	**45 minutes**
	Expression écrite : 3 exercices	**60 minutes**
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- Une note sur 20 pour **l'expression orale** et une note sur 20 pour **l'expression écrite** ;
- Un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Depuis le 1er août 2013, les autorités québécoises commencent à attribuer des points à partir du niveau B2 et ont fixé le maximum de points à 16.

Le barème, fixé par le ministère québécois de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, est composé comme suit :

Épreuves orales : jusqu'à 14 points			
Compréhension orale		Expression orale	
A1	**0 point**	**A1**	**0 point**
A2	**0 point**	**A2**	**0 point**
B1	**0 point**	**B1**	**0 point**
B2	**5 points**	**B2**	**5 points**
C1	**6 points**	**C1**	**6 points**
C2	**7 points**	**C2**	**7 points**

Épreuves écrites : jusqu'à 2 points supplémentaires			
Compréhension écrite		Expression écrite	
A1 à B1	**0 point**	**A1 à B1**	**0 point**
B2 à C1	**1 point**	**B2 à C2**	**1 point**

L’objectif principal du TCF Québec est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre d’une demande d’immigration dans la province du Québec.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d’une demande de naturalisation française (lorsque toutes les épreuves sont présentées) ;
- dans la cadre d’une demande de carte de résident en France (lorsque toutes les épreuves sont présentées) ;
- dans un cadre professionnel.

Le TCF pour le Canada (TCF CA)

Ce TCF est composé de **4 épreuves obligatoires** et a une **durée totale de 2 heures 47**.

Quatre épreuves obligatoires		Durée totale : 2h47
	Compréhension de l'oral : 39 questions à choix multiple	**35 minutes**
	Compréhension des écrits : 39 questions à choix multiple	**60 minutes**
	Expression écrite : 3 exercices	**60 minutes**
	Expression orale : 3 exercices (épreuve individuelle **en face à face avec un examinateur).**	**12 minutes**

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte en fonction des épreuves passées :

- Un score pour **la compréhension orale** et un score pour **la compréhension écrite ;**
- Une note sur 20 pour **l'expression orale** et une note sur 20 pour **l'expression écrite** ;
- Un niveau par compétence (compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale), qui pourra aller de « A1 non atteint » à « C2 ».

Les niveaux requis en compétences linguistiques pour les démarches d'immigration vers le Canada sont détaillés sur le site de IRCC : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/documents/exigences-linguistiques/evaluation-competences-linguistiques.html

Dans votre dossier d'immigration, vous devrez reporter ces résultats grâce au niveau de compétence linguistique canadien (NCLC) correspondant à vos résultats.

Pour connaitre ce niveau, vous pouvez vous référer au tableau de correspondance NCLC :

	Résultats au TCF Canada			
NCLC	Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression orale	Expression écrite
10 et plus	549 à 699 (C1-C2)	549 à 699 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)	16 à 20 (C1-C2)
9	523 à 548(C1)	524 à 548 (C1)	14-15 (C1)	14-15 (C1)
8	503 à 522 (C1)	499 à 523 (B2-C1)	12-13 (B2)	12-13 (B2)
7	458 à 502 (B2-C1)	453 à 498 (B2)	10-11 (B2)	10-11 (B2)
6	398 à 457 (B1-B2)	406 à 452 (B2)	7-8-9 (B1)	7-8-9 (B1)
5	369 à 397 (B1)	375 à 405 (B1-B2)	6 (B1)	6 (B1)
4	331 à 368 (B1)	342 à 374 (B1)	4-5 (A2)	4-5 (A2)

L'objectif principal du TCF CANADA est de permettre aux candidats de faire reconnaitre leur niveau de français dans le cadre d'une demande d'immigration ou de citoyenneté au Canada.

Il est cependant également utilisable :

- dans la cadre d'une demande de nationalité française ou de demande de carte de résident en France ;
- dans le cadre d'un dossier de Pratique d'autorisation de la médecine ;
- dans le cadre d'une demande d'immigration au Québec ;
- dans un cadre professionnel.

Les épreuves du TCF

Épreuve de compréhension orale :

Ces questions testent les capacités à comprendre le français parlé, comme, par exemple :

- des mots familiers et des expressions courantes dans des situations de communication courante (dialogues, interviews, entretiens, discussions au téléphone, etc.) ;
- l'essentiel de messages et d'annonces simples et claires ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements dans des émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels ;
- des exposés traitant de sujets concrets ou abstraits ;
- tout genre de discours prononcé à un débit courant.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.

Épreuve de maîtrise des structures de la langue :

Ces questions testent les capacités à maîtriser les structures de la langue, des plus élémentaires aux plus complexes, en :

- repérant des erreurs de lexique ou de registre de langue ;
- choisissant l'équivalent d'une expression ou d'un terme grammatical ;
- choisissant les formulations correctes en fonction d'une situation de communication.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais une seule réponse est exacte.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Épreuve de compréhension écrite :

Ces questions testent les capacités à comprendre :

- des noms familiers, des mots et des phrases très simples utilisés dans des situations de communication (messages et lettres amicales ou administratives) ;

- des informations contenues dans des documents courants (petites annonces, prospectus, menus et horaires, etc.) ;
- des informations portant sur des personnes, des faits ou des événements (lettres personnelles) ;
- des textes en langue courante relatifs à la vie quotidienne ou au travail ;
- des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position sur des sujets concrets ou abstraits ;
- des textes factuels ou littéraires longs et complexes, des articles spécialisés ;
- des textes abstraits ou complexes extraits d'ouvrages, d'articles spécialisés, d'œuvres littéraires.

Cette épreuve est constituée de questions à choix multiples (QCM). Pour chaque question, il y a 4 choix de réponse (A, B, C, D) mais <u>une seule réponse est exacte</u>.

Les épreuves se présentent selon un principe de difficulté progressive.

Épreuve d'expression orale : 3 tâches :

- **Tâche 1** – **Entretien dirigé** *sans préparation :*

Durée de l'échange : *2 minutes*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à échanger avec une personne qu'il ne connaît pas (l'examinateur).

- **Tâche 2** – **Exercice en interaction** *avec préparation pour les TCF TP, Canada et Québec / sans préparation pour les TCF ANF et CRF :*

Durée de l'échange *: 3 minutes 30 de dialogue (plus 2 minutes de temps de préparation sauf pour les TCF ANF et CRF)*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à obtenir des informations dans une situation de la vie quotidienne courante. Le statut de l'interlocuteur et du candidat sont précisés dans la consigne.

- **Tâche 3** – **Expression d'un point de vue** *sans préparation* :

Durée de l'échange *: 4 minutes 30*

Objectif de la tâche : le candidat fait preuve de sa capacité à parler de manière spontanée, continue et convaincante en répondant à une question choisie par l'examinateur.

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- parler de soi, de son environnement, familial et professionnel ;
- poser des questions adaptées à la situation de communication proposée ;
- donner son opinion et expliquer les avantages et inconvénients d'un projet, exprimer son accord et son désaccord ;
- présenter une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte ;
- présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes, les développer et conclure.

Épreuve d'expression écrite : 3 tâches :

Pour les TCF tout public (TP), Québec et Canada

- **Tâche 1** : rédaction d'un message pour décrire, raconter et/ou expliquer, adressé à un ou plusieurs destinataires, dont le statut a été précisé dans la consigne.
  Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 60 mots/maximum 120 mots.

- **Tâche 2** : rédaction d'un article, d'un courrier, d'une note, … à l'intention de plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit. Comptes rendus et récits seront accompagnés de commentaires, d'opinions ou d'arguments, en fonction d'un objectif (ex : revendiquer, se réconcilier, …).
  Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 150 mots.

- **Tâche 3** : rédaction d'un texte (pour un journal, un site Internet, un collègue, un supérieur hiérarchique, …) qui compare deux points de vue portant sur un fait de société, exprimés dans deux documents. Le candidat prend position sur le thème traité dans les deux documents.
  Nombre de mots attendu pour les TCF TP, Québec et Canada : minimum 120 mots/maximum 180 mots.

Pour les TCF ANF et CRF

- **Tâche 1** : décrire une personne, un groupe de personne, un lieu, un objet à quelqu'un dans un message court en réaction à une question posée par un ou des interlocuteurs dans un message court.
  Nombre de mots attendu pour les TCF ANF et CRF : minimum 30 mots/maximum 60 mots.

- **Tâche 2** : rédiger un récit d'activités quotidiennes à l'intention d'un ou plusieurs destinataires pour faire un compte rendu d'expérience ou un récit.
  Nombre de mots attendu pour les TCF ANF et CRF : minimum 40 mots/maximum 90 mots

- **Tâche 3** : donner son opinion au sujet d'un lieu, d'un objet, d'une personne / groupe de personnes à une ou plusieurs personnes.
  Nombre de mots attendu pour les TCF ANF et CRF : minimum 40 mots/maximum 90 mots.

Dans cette épreuve, le candidat est évalué sur ses capacités à :

- communiquer un message de façon claire ;
- donner les informations demandées ;
- décrire, raconter, expliquer ;
- justifier un choix, une position, une décision, … ;
- enchaîner des idées et faire preuve de cohérence dans son discours ;
- comparer deux points de vue ;
- exprimer son avis et l'argumenter ;
- utiliser un vocabulaire et des structures adaptés à la tâche demandée ;
- être capable de reformuler.

La correction et l'évaluation des épreuves

La **correction** de l'ensemble des épreuves est **centralisée** à France Éducation international.

Ces épreuves mobilisent des compétences différentes. Être capable de comprendre et être capable de s'exprimer se traduisent par des performances spécifiques, qui dépendent de chaque individu, de la manière dont la langue a été apprise et également de l'utilisation qui est faite de la langue. Cela peut impliquer des écarts de niveaux entre les différentes compétences.

Les épreuves de QCM sont corrigées par lecture optique, supervisée par notre équipe.

Les épreuves d'expression donnent lieu à une double correction, par une équipe de correcteurs formés et habilités.

La correction des QCM

Les feuilles de réponses des candidats sont corrigées par lecture optique en fonction d'algorithme établies par l'équipe de psychométriciens du département Évaluation et Certifications, ce qui permet une délivrance des résultats très rapide et sans erreur. Une intervention humaine est demandée uniquement lorsque la machine détecte une ambiguïté (par exemple, une case mal cochée).

Les analyses menées sur chaque question du TCF par la Cellule Qualité et Expertise assurent une évaluation précise et équitable des compétences des candidats. Le score obtenu dans chaque activité langagière (compréhension de l'oral, compréhension des écrits, maîtrise des structures de la langue) est fonction du nombre de bonnes réponses. **Seules les bonnes réponses comptent**, les mauvaises réponses ou l'absence de réponse comptent 0.

Un barème est appliqué aux bonnes réponses. Il prend en compte la difficulté de chaque question et transforme le nombre de bonnes réponses obtenues en un score de 100 à 699 (ou de de 100 à 399 pour le TCF carte de résident). Le score global des épreuves obligatoires du TCF tout public est issu d'un calcul prenant en compte le degré de difficulté des questions et n'est pas une simple moyenne arithmétique qu'un candidat pourrait calculer lui-même.

L'évaluation des épreuves d'expression orale

Les épreuves d'expression orale (EO) sont évaluées une première fois par l'examinateur qui a suivi une formation d'habilitation dispensée par France Éducation international et qui mène et enregistre l'entretien dans le centre le jour de la passation. L'enregistrement est ensuite envoyé à un correcteur également formé par France Éducation international.

Ces 2 évaluations sont effectuées de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l'un ou l'autre n'ait connaissance des niveaux attribués par l'autre).

L'examinateur et le correcteur attribuent à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau A1 non atteint au niveau C2. Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d'évaluation de cette épreuve d'expression orale sont d'ordre :

- linguistique (étendue et maîtrise du lexique, correction grammaticale, aisance, prononciation, fluidité globale du discours...) ;
- pragmatique (interaction, structuration du discours, cohérence et cohésion, développement thématique…) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).

L'évaluation des épreuves d'expression écrite

Les épreuves d'expression écrite (EE) sont évaluées 2 fois de manière totalement indépendante et en double aveugle (sans que l'un ou l'autre des deux évaluateurs n'ait connaissance des niveaux attribués par l'autre) par l'équipe de correcteurs de France Éducation international.

Ces correcteurs sont sélectionnés en fonction de leur expérience notable dans le domaine du Français langue Étrangère (FLE) et de l'évaluation, et après un test de sélection. Ils sont spécifiquement formés à la correction des épreuves d'expression écrite de toutes les déclinaisons du TCF par les agents du bureau des tests de France Éducation international qui assurent un suivi de la qualité du travail de chaque correcteur.

Chaque correcteur attribue à chacune des 3 tâches un niveau allant du niveau A1 non atteint au niveau C2. Une règle de calcul prenant en compte les 6 niveaux attribués donne lieu à une note finale et un niveau final. Dans les rares cas où un écart important est constaté entre deux correcteurs, une troisième correction est systématiquement effectuée.

Les critères d'évaluation de cette épreuve d'expression écrite sont d'ordre :

- linguistique (étendue du lexique, correction grammaticale, orthographe, degré d'élaboration des phrases...) ; pragmatique (cohérence et cohésion, développement thématique…) ;
- sociolinguistique (adéquation à la situation de communication).

ATTENTION ! La copie d'expression écrite pourrait être évaluée « A1 non atteint » si :

- l'écriture n'est pas lisible (en cas de passation sur support papier) ;
- chaque tâche n'est pas réalisée avec le nombre mots exigé ;
- la production est hors-sujet ;
- une ou plusieurs tâches ne sont pas réalisées.

Demande de recorrection des épreuves d'expression orale et écrite

Seules les épreuves d'expression écrite et orale sont susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle correction. Le système de lecture optique ne permet aucune erreur et ne donne donc jamais lieu à une révision des scores obtenus aux épreuves de compréhension (QCM). France Éducation international ne communique pas sur le nombre de bonnes réponses qui ont été obtenues aux QCM. Le niveau atteint ne dépend pas uniquement du nombre de bonnes ou de mauvaises réponses.

Dans tous les cas, l'accès à la feuille de réponses aux QCM, aux productions d'expression écrite et/ou orale ainsi qu'aux corrections de ces productions est impossible. Les niveaux délivrés au TCF sont le résultat de l'évaluation d'une compétence et non d'une « correction d'erreurs ». Les copies de l'épreuve d'expression écrite ne sont pas annotées, les enregistrements de l'épreuve d'expression orale ne sont pas commentés. Par conséquent, aucun élément matériel (et notamment pas de pistes d'amélioration) ne pourrait être transmis aux candidats.

Le candidat devra adresser une demande de nouvelle correction de l'épreuve d'expression écrite et/ou orale avec Le formulaire de demande de réévaluation (en annexe) accompagnée de l'original de son attestation au centre de passation qui transmet cette demande à France Éducation international.

Attention : cette demande ne sera recevable que dans un délai d'un mois après l'envoi des attestations dans les centres de passation.

Cette prestation sera facturée par le centre de passation. Le candidat doit être informé de ce tarif au moment de son inscription.

Seules les modifications de niveau seront prises en compte. En cas de modification du niveau, le candidat reçoit une nouvelle attestation TCF (celle-ci est transmise à son centre d'examen qui la lui remettra sur présentation d'une pièce d'identité)

ATTENTION : en cas de demande de recorrection, il se peut que le niveau soit baissé. En ce cas, une nouvelle attestation sera délivrée au candidat et ce seront ces nouveaux résultats qui feront foi.

Ce seront les résultats de cette nouvelle correction qui feront foi. Les autorités québécoises, canadiennes, préfectorales et les établissements d'enseignement supérieur prendront en compte la dernière attestation (avec les résultats revus à la hausse ou à la baisse). En cas de modification des résultats par France Éducation international, l'attestation d'origine sera donc considérée comme un faux.

Les résultats

Chaque candidat reçoit une attestation d'une durée de validité de 2 ans qui comporte obligatoirement un score compris entre 100 et 699 points[2] détaillé par épreuve assorti d'une indication de niveau sur l'échelle en six niveaux du Conseil de l'Europe :

A1 non atteint	A1	A2	B1	B2	C1	C2
0 à 99 points	100 à 199 points	200 à 299 points	300 à 399 points	400 à 499 points	500 à 599 points	600 à 699 points

L'attestation de résultat d'un test linguistique indique le niveau de compétence obtenu par le candidat. La notion de réussite ou d'échec est liée exclusivement au niveau exigé par l'organisme auquel l'attestation est destinée (université, préfecture, employeur, etc…).

épreuves

score

niveaux

Résultat global * : 488 points, niveau B2 du CECRL**

Résultats détaillés :

Épreuves obligatoires	Score	Niveau CECRL**
Compréhension orale	465	B2
Maîtrise des structures de la langue	543	C1
Compréhension écrite	477	B2

Épreuves complémentaires***	Note /20	Niveau CECRL**
Expression écrite	8	B1
Expression orale	9	B1

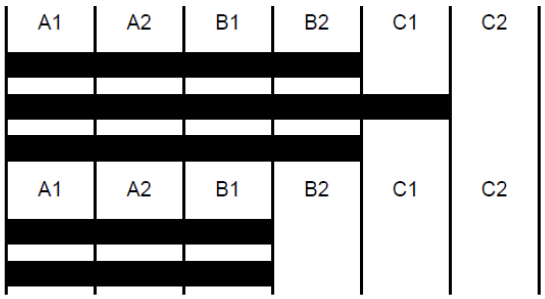

Pour les épreuves d'expression orale et écrite, le candidat reçoit une indication de niveau assortie d'une note sur 20 points.

Selon la déclinaison du TCF, l'attestation précise si un niveau global est atteint ou non.

[2] *sauf pour le TCF CRF qui indique un score compris entre 100 et 399 points assorti d'une indication de niveau allant jusqu'au B1*

Résultats aux épreuves

Épreuves obligatoires	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension orale	622	C2	■	■	■	■	■	■
Compréhension écrite	629	C2	■	■	■	■	■	■
	Note /20	**Niveau CECRL***	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Expression écrite	17	C1	■	■	■	■	■	
Expression orale	20	C2	■	■	■	■	■	■

Niveau requis pour la demande de naturalisation (B1) : Atteint

Niveau requis pour la demande de carte de résident (A2) : Atteint

Résultats aux épreuves

	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension orale	600	C2	■	■	■	■	■	■
Compréhension écrite	560	C1	■	■	■	■	■	
	Note /20	**Niveau CECRL***	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Expression écrite	13	B2	■	■	■	■		
Expression orale	20	C2	■	■	■	■	■	■

** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*
Niveau requis pour la demande de carte de résident en France (A2) : Atteint
Niveau requis pour la demande de naturalisation française (B1) : Atteint

Les résultats **sont communiqués aux centres agréés** qui remettent les attestations aux candidats.

L'attestation de résultats est confidentielle et doit être délivrée au candidat, qui décide de son utilisation finale (dossier d'admission à l'université, dossier de naturalisation, dossier d'immigration, etc.).

Les agents du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration au Québec (MIFI), d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et de la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) ont accès à des plateformes d'authentification leur permettant de consulter les duplicatas des attestations TCF qui leur sont présentées.

Droits et devoirs du candidat

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- s'inscrire au TCF de son choix sans devoir justifier de l'obtention d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit. - s'inscrire dans le centre d'examen de son choix. - se présenter au TCF autant de fois qu'il le souhaite. - bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical. - demander le remboursement ou le report de ses frais d'inscription en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat).	- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen. - transmettre toutes les informations requises à l'inscription. - régler les frais de passation avant la date limite indiquée par le centre d'examen. - transmettre son ancien code candidat au centre d'examen en cas de passation ou de re-passation des épreuves complémentaires. - signaler au moment de son inscription toute situation de handicap avec un certificat médical.

CONVOCATIONS ET PASSATIONS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- recevoir une convocation avec les dates, les horaires et le lieu de passation des épreuves. - sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure, de façon provisoire ou définitive. - recevoir des feuilles de brouillon pour l'épreuve d'expression écrite et l'épreuve d'expression orale du TCF Canada, tout public et Québec. - écouter le discours de bienvenue du surveillant expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.	- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation. - présenter une pièce d'identité avec photo en cours de validité le jour de l'examen. - ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant. - remplir sa feuille de réponses avec un stylo bleu ou noir. - ne pas frauder lors des épreuves. - avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats.

ATTESTATIONS ET RÉSULTATS

Droits	Devoirs
Le candidat a le droit de :	Le candidat a le devoir de :
- avoir une double évaluation de ses épreuves d'expression orale et écrite. - recevoir ses résultats dans un délai de 15 ouvrés après la réception du matériel de session par France Éducation international (délai ramené à de 10 jours ouvrés pour les passations des QCM sur ordinateur). - recevoir une attestation, valable 2 ans, imprimée sur du papier sécurisé non falsifiable. - demander une réévaluation de ses épreuves d'expression (orale et/ou écrite) dans un délai d'un mois après la réception des attestations par le centre de passation.	- retirer son attestation auprès du centre de passation avec une pièce d'identité. - remettre son attestation pour faire une demande de réévaluation.

France Éducation international collecte certaines données dans la stricte limite de ce qui est nécessaire pour vous permettre de passer le TCF
Les renseignements suivants seront collectés : nom de famille, prénom, sexe, date de naissance, pays de naissance, nationalité, langue maternelle, courriel, votre photographie pour certaines déclinaisons, signature recueillie le jour de l'évaluation, votre voix pour l'épreuve d'expression orale qui est enregistrée, votre numéro de passeport pour le TCF Canada et votre adresse postale pour le TCF dans le cadre de la DAP.

Toutes ces données sont toujours traitées dans un souci de préservation de leur confidentialité, conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et à la liberté et au Règlement européen n°2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel (RGPD)

France Éducation international est destinataire de ces données. Le centre de passation, qui se charge de leur collecte, y a également accès. Elles sont conservées par France Éducation international pendant 7 ans à partir de la date de distribution des attestations et sont ensuite rendues anonymes. Les centres de passation y ont accès pendant 2 ans.

La conservation des données par les organismes destinataires de l'attestation TCF (le MIFI (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec), IRCC (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) ou la DIAN (Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité)) peut varier selon chacun. Le candidat est invité à consulter leurs conditions RGPD.

Pour l'exercice des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles, sous réserve de la règlementation liée aux certifications officielles, ou pour toute question sur notre politique de protection des données personnelles, il est possible de contacter notre délégué à la protection des données :
- par courriel : dpd@france-education-international.fr
- par voie postale : Délégué à la protection des données de France Éducation international, 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex.

Partie 2 : Passer le TCF

Les modalités d'inscription

Le TCF a été conçu pour être présenté par un public de grands adolescents (à partir de 16 ans) et d'adultes.

Aucun diplôme ni aucune préparation ne sont requis pour pouvoir présenter le TCF.

Pour vous inscrire à une session du TCF renseignez-vous auprès du centre de passation le plus proche pour connaitre le calendrier des sessions.

Au moment de l'inscription il vous sera demandé de fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie,
- une photo d'identité si vous passez le TCF pour le Québec ou le TCF tout public avec l'épreuve d'expression orale.

Remarque : Les candidats souhaitant passer plusieurs fois les épreuves du TCF pourront le faire en s'acquittant des frais de passation pour chaque inscription et **en attendant 30 jours entre deux passations**.
Par exemple, un candidat ayant passé son épreuve de compréhension écrite le 1er juin 2020 pourra se présenter de nouveau à une épreuve de compréhension écrite dès le 1er juillet 2020.

En cas de force majeure (maladie, problème de transport en commun, grève, décès d'un proche, impératif professionnel), le candidat absent peut obtenir le remboursement ou le report de ses frais d'inscription à condition qu'il présente, dans le mois qui suit la date de session, un justificatif au centre de passation qui le transmettra ensuite à France Éducation international.

Les centres de passation

Les centres de passation du TCF sont agrées par France Éducation international. Une commission étudie tous les dossiers présentés et ne retient que les organismes présentant tous les éléments assurant le respect de nos procédures permettant la standardisation des passations du TCF. Ces centres sont soumis régulièrement à des visites de conformité visant à maintenir une haute qualité des dispositifs de passation des examens de France Éducation international.

Le centre agréé TCF auprès duquel le candidat est inscrit est son interlocuteur privilégié pour répondre à toute question concernant la passation d'une session du TCF.

Le réseau de centres proposant le TCF dans le monde compte plus de 700 organismes.

Le candidat doit se rapprocher directement du centre de passation de son choix pour être renseigner sur :

- Les dates des sessions ;
- Le lieu de la passation des épreuves ;
- La procédure d'inscription ;
- Le tarif.

Pour obtenir la liste des centres agréés qui organisent :

- des sessions TCF tout public : https://www.france-education-international.fr/tcf-tout-public/coordonnees-centres-passation
- des sessions TCF pour le Québec : https://www.france-education-international.fr/tcf-quebec/coordonnees-centres-passation
- des sessions TCF pour l'accès à la nationalité française : https://www.france-education-international.fr/tcf-anf/coordonnees-centres-passation
- des sessions TCF pour la carte de résident en France : https://www.france-education-international.fr/tcf-carte-resident-france/coordonnees-centres-passation-tcf-carte-resident-france
- des sessions TCF pour le Canada : https://www.france-education-international.fr/tcf-canada/coordonnees-centres-passation

Pour toute remarque concernant un centre ou des conditions de passation du TCF, le candidat est invité à prendre contact avec le bureau des tests à l'adresse tcf@france-education-international.fr

Les supports de passation

Le TCF peut être passé sur support papier ou sur support ordinateur (TCF SO).

Toutes les épreuves des TCF peuvent être passées sur ordinateur sauf l'épreuve d'expression orale qui se déroule face à un examinateur.

Les avantages du TCF SO :

- délai d'inscription réduits ;
- compréhension orale passée avec un casque audio permettant une meilleure concentration pour l'écoute des items ;
- moins de manipulation de documents (livret et feuille de réponses) puisque questions et réponses apparaissent en même temps sur l'écran ;
- délai de délivrance des résultats accéléré.

TCF pour les personnes en situation de handicap

Dans la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 est mentionnée l'obligation d'une école française inclusive. En tant qu'opérateur public, France Éducation international lutte contre toutes les formes de discrimination et garantit l'égalité de traitement des candidats.

Les centres d'examen doivent donc, en application de la loi du 11 février 2005 et de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale fournir à tout candidat qui signale un handicap altérant une fonction physique, sensorielle, mentale, cognitive ou psychique, l'installation matérielle ou l'assistance en personnel lui permettant de participer aux épreuves dans des conditions de travail de nature à rétablir l'égalité entre les candidats, ou d'être dispensé de passer l'une des compétences.

Pour bénéficier d'aménagements, le candidat doit fournir à son centre d'examen, au moins deux mois avant la date de la session, un certificat médical récent, rédigé en français ou dans une autre langue compréhensible par le responsable du centre de passation et préconisant les aménagements nécessaires au candidat.

Quelques exemples d'aménagements possibles, selon le handicap :

- le candidat peut bénéficier d'un tiers-temps supplémentaire pour passer certaines ou toutes les épreuves (attention ! Cet aménagement ne peut être proposé que pour une session organisée sur support papier[3]) ;
- le candidat peut être installé seul dans une salle ;
- le candidat peut recevoir une aide humaine pour lire ou écrire ;

[3] *Tous les centres organisant le TCF sur ordinateur peuvent proposer une passation sur papier afin de mettre en place cet aménagement de temps.*

- le candidat peut obtenir une aide technique avec un matériel spécifique comme des écouteurs, une copie agrandie, etc.
-

Les épreuves du TCF existent aussi en version braille. Les candidats sont invités à anticiper leur inscription afin que les responsables des centres soient en mesure de commander le matériel dans les délais auprès de France Éducation international.

Une dispense d'une compétence est également possible. Dans ce cas, le candidat réalise les autres parties de l'épreuve.

Pour toute question, les candidats doivent s'adresser à leur centre d'examen qui suivra les directives transmises par France Éducation international et peuvent consulter la page du site de France Éducation international dédiée à la question : https://www.france-education-international.fr/informations-candidats-besoins-specifiques

La passation des épreuves

Le jour de la passation, le candidat devra se présenter le jour de l'examen à l'heure et au lieu indiqués sur sa convocation.

Attention en cas de retard, le candidat ne pourra pas être admis dans la salle d'examen et ne pourra pas être remboursé (e) de ses frais d'inscription sauf cas décrits page 26. Aucun candidat ne pourra être accepté après la distribution du matériel d'examen.

À l'entrée de la salle d'examen, l'accueil sera effectué par un surveillant qui demandera de présenter une pièce d'identité comportant une photographie. Sans celle-ci, le candidat ne pourra pas être admis dans la salle d'examen.

Liste des pièces d'identité acceptées : (Cf. Note sur les pièces d'identité)

- passeport ;
- titre de séjour ;
- carte d'identité ;
- permis de conduire.

Ces pièces d'identité, comportant une photo, doivent être en cours de validité au moment de la passation.

En cas de doute sur l'identité du candidat du fait de la difficulté du rapprochement avec la photo, une deuxième pièce d'identité pourra être demandée à l'appui de la première.

Dans le cas d'un candidat majeur qui n'est pas en mesure de présenter un titre d'identité, il est possible d'accepter :

- récépissé d'une demande de carte de séjour ;
- récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile (une photographie est requise pour ce type de document) ; récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale ;
- attestation de demande d'asile (procédure normale et procédure accélérée).

Le candidat devra ensuite signer une feuille d'émargement.

En cas de passation d'un TCF Canada, le candidat sera pris en photo par un surveillant le jour de l'examen.

À l'installation dans la salle d'examen, il sera demandé d'éteindre les téléphones portables et de déposer les affaires dans un endroit prévu à cet effet : ne devront rester dur la table que la pièce d'identité, la convocation et un stylo bleu ou noir.

Quand les candidats seront tous installés dans la salle, le surveillant rappellera :

- la nature et le format des épreuves ;
- les consignes des épreuves ;
- la durée totale des épreuves ;
- les sanctions encourues en cas de fraude ;
- la date de mise à disposition des résultats.

Pendant les épreuves, aucun objet, outil ou document que ce soit (tels que livres, dictionnaires, notes, règles, calculatrices, téléphone portable, appareil d'écoute ou d'enregistrement ou de photographie...) n'est autorisé.

Épreuves QCM de compréhension orale, de maîtrise des structures de la langue et de compréhension écrite :

Ces épreuves sont collectives.

En cas de passation du TCF sur support papier, le surveillant distribuera les livrets et les feuilles de réponses nominatifs. Aucune indication ne devra être portée sur le livret, toutes les réponses devront être notées sur les feuilles de réponses. À la fin du test, le livret et la feuille de réponses devront être remises au surveillant. Aucun document. Ne devra être conservé.

En cas de passation du TCF sur ordinateur, le surveillant installera chaque candidat à un poste informatique identifié par le code candidat.

Pour quitter temporairement la salle d'examen, l'autorisation du surveillant est requise. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Aucune admission ne sera acceptée après le début de l'épreuve de compréhension orale et aucune sortie ne pourra être possible durant cette épreuve.

Chaque enregistrement n'est diffusé qu'une seule fois.

La question est posée après l'écoute du document sonore.

Épreuve d'expression écrite :

Cette épreuve est collective.

En cas de passation du TCF sur support papier, le surveillant distribuera les sujets d'expression écrite et quelques feuilles de bouillon. Les réponses doivent être rédigées directement sur le livret aux endroits prévus pour chacune des 3 tâches. À la fin du test, les sujets et les brouillons devront être remis au surveillant (attention, le brouillon sera détruit et seuls les éléments rédigés sur le livret pourront faire l'objet d'une évaluation). Aucun document ne devra être conservé.

En cas de passation du TCF sur ordinateur, le surveillant installera chaque candidat à un poste informatique identifié par le code candidat.

Il est impératif de composer aux 3 tâches en respectant le nombre de mots minimum et maximum requis.

Pour quitter temporairement la salle d'examen, l'autorisation du surveillant est requise. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

Épreuve d'expression orale :

Cette épreuve est individuelle.

Le candidat sera installé dans une salle face à un examinateur qui expliquera les consignes de passation, fera passer l'épreuve et procédera à une première évaluation du niveau du candidat.

Avant de proposer la première tâche, l'examinateur devra demander au candidat ses nom et prénom et les répéter. Il devra vérifier, devant le candidat, en fin d'entretien que l'enregistrement a bien fonctionné.

Chaque entretien sera enregistré pour être envoyé à France Éducation international pour la seconde évaluation de l'épreuve.

Sanctions en cas de fraude et falsification

Les fraudes aux examens sont des délits de nature disciplinaire régis par le décret du 13 juillet 1992 modifié par le décret du 13 juillet 1995.

Tricher lors d'un examen est une fraude. Il est notamment interdit de :

- se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve,
- utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations (smartphone par exemple),
- prendre en photo les épreuves ou enregistrer les bandes sonores,
- utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio,
- communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve,
- utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis,
- commettre un plagiat (reproduire partiellement ou intégralement des documents existants, qu'ils aient été mémorisés ou copiés),
- copier sur son voisin,
- etc.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de votre copie, le candidat risque :

- l'annulation de ses résultats,
- et / ou l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années,
- et /ou des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

Au moment de la correction des épreuves et en cas de suspicion de fraude, France Éducation international se réserve le droit d'invalider les résultats. En ce cas, le candidat ne se verra pas délivrer d'attestation mais pourra repasser le test en s'acquittant de nouveaux frais d'inscription.

En cas de falsification d'une attestation du TCF, France Éducation international annulera l'attestation mise en cause et prendra des mesures disciplinaires.

Les agents en charge du suivi du dossier nécessitant une attestation du TCF (agents des préfectures, dans les universités, les campus France, etc.) ont accès aux résultats obtenus par les candidats du TCF.

Par ailleurs, l'utilisation abusive ou la reproduction des livrets de test, des feuilles de réponses et des documents audio exposent à des sanctions pénales et civiles.

La préparation

Le TCF n'est pas basé sur un programme de cours mais sur vos compétences en langue française et la capacité générale du candidat à utiliser le français. Ce niveau de langue dépend de la pratique de chacun et peut être amélioré par l'étude du français lors de cours ou d'études d'ouvrages spécifiques.

Les conseils pour se préparer à la passation du TCF sont les suivants :

Avant de passer le test :

- se familiariser avec le format du TCF (format et durée des épreuves),
- prendre connaissance des exemples de sujets,
- s'immerger aussi souvent que possible dans la langue française en lisant, regardant la télévision, écoutant la radio, des enregistrements, conversant avec des proches,

Pendant le test :

- écouter attentivement les consignes,
- rester le plus concentrer possible notamment pendant l'épreuve de compréhension orale,
- ne pas perdre de temps en prenant des notes pour les épreuves QCM,
- gérer son temps pour les épreuves de maîtrise de structure de la langue et la compréhension écrite ainsi que pour l'épreuve d'expression écrite (il faut bien réaliser les 3 tâches).

Le candidat est invité à consulter :

- les exemples d'items à consulter sur le site de France Éducation international http://www.france-education-international.fr/tcf/tcf.php et dans le présent manuel ;
- la fiche ressources listant les ouvrages de préparation disponible.

Par ailleurs, pour s'entrainer, il est conseillé de s'exercer avec :

- l'entraînement à l'épreuve de compréhension orale du TCF sur le site de RFI ;
- l'entraînement aux épreuves obligatoires du TCF sur le site de TV5Monde : tv5monde.com/tcf

Questions les plus fréquentes

Combien coûte le TCF ?

Le prix du TCF varient en fonction de la déclinaison passée et du lieu de passation des épreuves. Il est utile de contacter plusieurs centres de passation afin de comparer les tarifs qu'ils proposent.

Quel score doit-on obtenir pour « réussir » le TCF ?

Il n'y a pas de notion de réussite ou d'échec au TCF : le TCF agit comme une photographie du niveau de français à un moment donné. Il est donc tout à fait possible qu'un candidat à la limite d'un niveau puisse obtenir un niveau B1 avec 304 points à un test et un niveau A2 avec 295 points, lors d'une nouvelle passation quelques semaines après, ou vice-versa.

Cette situation, inhérente à toute évaluation, ne remet pas en cause la validité du TCF. L'activité d'évaluation compose avec la complexité des compétences évaluées, l'adéquation sujet/candidat, etc. Les épreuves du TCF mobilisent des compétences différentes, ce qui peut expliquer qu'un candidat peut avoir des scores hétérogènes entre les différentes compétences évaluées. Être capable de comprendre et être capable de s'exprimer se traduisent par des performances différentes, qui dépendent de chacun, de la manière dont la langue a été apprise et également de l'utilisation qui est faite de la langue.

Néanmoins, pour des demandes spécifiques telles que la naturalisation, l'obtention de la carte de résident, une demande d'immigration, les autorités en charge des dossiers des candidats n'accepteront l'attestation TCF que si celle-ci porte une indication de niveau suffisante.

Quelles sont les relations entre le TCF et le DELF/DALF ?

Ces deux outils d'évaluation reconnus par le ministère chargé de l'éducation nationale ne doivent pas être confondus. Le DELF et le DALF conduisent à des diplômes d'État valables à vie (comme le baccalauréat).

Le TCF conduit à une attestation de niveau valable deux ans, et non à un diplôme valable à vie. Il s'agit d'une validation rapide et immédiate : le test fonctionne comme un cliché photographique des compétences linguistiques d'un individu à un moment donné de la vie.

Annexes

Exemples de feuille de réponses

Code Candidat
Ne rien écrire

Date de naissance
Pays de naissance
Nationalité
Langue usuelle

NOM / PRÉNOM(S)

PARTIE I COMPREHENSION ORALE

	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
1	☐	☐	☐	☐	9	☐	☐	☐	☐	17	☐	☐	☐	☐	25	☐	☐	☐	☐
2	☐	☐	☐	☐	10	☐	☐	☐	☐	18	☐	☐	☐	☐	26	☐	☐	☐	☐
3	☐	☐	☐	☐	11	☐	☐	☐	☐	19	☐	☐	☐	☐	27	☐	☐	☐	☐
4	☐	☐	☐	☐	12	☐	☐	☐	☐	20	☐	☐	☐	☐	28	☐	☐	☐	☐
5	☐	☐	☐	☐	13	☐	☐	☐	☐	21	☐	☐	☐	☐	29	☐	☐	☐	☐
6	☐	☐	☐	☐	14	☐	☐	☐	☐	22	☐	☐	☐	☐					
7	☐	☐	☐	☐	15	☐	☐	☐	☐	23	☐	☐	☐	☐					
8	☐	☐	☐	☐	16	☐	☐	☐	☐	24	☐	☐	☐	☐					

PARTIE II MAÎTRISE DES STRUCTURES DE LA LANGUE

	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
30	☐	☐	☐	☐	35	☐	☐	☐	☐	40	☐	☐	☐	☐	45	☐	☐	☐	☐
31	☐	☐	☐	☐	36	☐	☐	☐	☐	41	☐	☐	☐	☐	46	☐	☐	☐	☐
32	☐	☐	☐	☐	37	☐	☐	☐	☐	42	☐	☐	☐	☐	47	☐	☐	☐	☐
33	☐	☐	☐	☐	38	☐	☐	☐	☐	43	☐	☐	☐	☐					
34	☐	☐	☐	☐	39	☐	☐	☐	☐	44	☐	☐	☐	☐					

PARTIE III COMPREHENSION ECRITE

	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
48	☐	☐	☐	☐	56	☐	☐	☐	☐	64	☐	☐	☐	☐	72	☐	☐	☐	☐
49	☐	☐	☐	☐	57	☐	☐	☐	☐	65	☐	☐	☐	☐	73	☐	☐	☐	☐
50	☐	☐	☐	☐	58	☐	☐	☐	☐	66	☐	☐	☐	☐	74	☐	☐	☐	☐
51	☐	☐	☐	☐	59	☐	☐	☐	☐	67	☐	☐	☐	☐	75	☐	☐	☐	☐
52	☐	☐	☐	☐	60	☐	☐	☐	☐	68	☐	☐	☐	☐	76	☐	☐	☐	☐
53	☐	☐	☐	☐	61	☐	☐	☐	☐	69	☐	☐	☐	☐					
54	☐	☐	☐	☐	62	☐	☐	☐	☐	70	☐	☐	☐	☐					
55	☐	☐	☐	☐	63	☐	☐	☐	☐	71	☐	☐	☐	☐					

L’attestation du TCF tout public

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

tcf

Attestation

TCF

Test de connaissance du français - Tout public

Centre *Grenoble, Alliance française Grenoble Alpes*

Date de la session *02 février 2021*

Nom [redacted]

Prénom(s) [redacted]

Code candidat [redacted]

Date de naissance *07 janvier 1993* **Nationalité** *BANGLADAISE*

Résultat global * : 492 points, niveau B2 du CECRL**

Résultats détaillés :

Épreuves obligatoires	Score	Niveau CECRL**
Compréhension orale	577	C1
Maîtrise des structures de la langue	414	B2
Compréhension écrite	455	B2

Épreuves complémentaires***	Note /20	Niveau CECRL**
Expression écrite	12	B2
Expression orale	9	B1

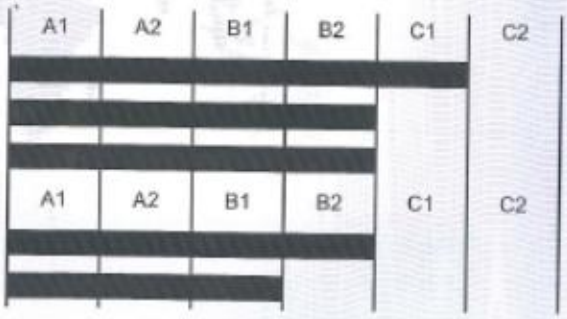

** Résultat global obtenu aux épreuves de compréhension orale, maîtrise des structures de la langue et compréhension écrite*
*** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*
**** Présentée(s) au cours de la validité de cette attestation*
Niveau requis pour la demande de carte de résident en France (A2) : Atteint
Niveau requis pour la demande de naturalisation française (B1) : Atteint

N° de l’attestation [redacted]

Date de délivrance de résultats *08 février 2021*

Expire le *07 février 2023*

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François MOURIER

L’attestation du TCF ANF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

tcf

Attestation

TCF

Test de connaissance du français pour l'accès à la nationalité française

Centre *Paris, Etoile Institut de Langue*

Date de la session *02 février 2021*

Nom [redacted]

Prénom(s) [redacted]

Code candidat [redacted]

Date de naissance [redacted] **Nationalité** [redacted]

Résultats aux épreuves

Épreuves obligatoires	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension orale	622	C2	[redacted]					
Compréhension écrite	629	C2	[redacted]					
	Note /20	**Niveau CECRL***	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Expression écrite	17	C1	[redacted]					
Expression orale	20	C2	[redacted]					

Niveau requis pour la demande de naturalisation (B1) : Atteint

Niveau requis pour la demande de carte de résident (A2) : Atteint

** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*

N° de l'attestation [redacted]

Date de délivrance de résultats *08 février 2021*

Expire le *07 février 2023*

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François MOURIER

France Éducation international
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Courriel : tcf@france-education-international.fr - Site internet : www.france-education-international.fr/tcf

L’attestation du TCF CRF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

tcf

Attestation

TCF

Test de connaissance du français pour la carte de résident en France

Centre *Orléans, Absolute MJ Solutions*

Date de la session *02 février 2021*

Nom [redacted]

Prénom(s) [redacted]

Code candidat [redacted]

Date de naissance [redacted] **Nationalité** [redacted]

Résultats aux épreuves

	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1
Compréhension orale	342	B1 atteint			
Compréhension écrite	343	B1 atteint			
	Note /20	**Niveau CECRL***	A1	A2	B1
Expression écrite	5	A2			
Expression orale	17	B1 atteint			

Niveau requis pour la demande de carte de résident (A2) : Atteint

Niveau requis pour la demande de naturalisation (B1) : Non atteint

Niveau A1 : Atteint

** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*

N° de l'attestation [redacted]

Date de délivrance de résultats *08 février 2021*

Expire le *07 février 2023*

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François MOURIER

France Éducation international
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Courriel : tcf@france-education-international.fr - Site internet : www.france-education-international.fr/tcf

L'attestation du TCF Québec

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

tcf

Attestation

TCF

Test de connaissance du français pour le Québec

Centre *Paris, ELFE, Ecole de Langue Française pour étrangers*

Date de la session *02 février 2021*

Nom [redacted]

Prénom(s) [redacted]

Code candidat [redacted]

Date de naissance [redacted] **Nationalité** [redacted]

Résultats aux épreuves

	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension orale	600	C2						
Compréhension écrite	560	C1						
	Note /20	**Niveau CECRL***	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Expression écrite	13	B2						
Expression orale	20	C2						

** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*
Niveau requis pour la demande de carte de résident en France (A2) : Atteint
Niveau requis pour la demande de naturalisation française (B1) : Atteint

N° de l'attestation [redacted]

Date de délivrance de résultats *08 février 2021*

Expire le *07 février 2023*

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François MOURIER

France Éducation international
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Courriel : tcf@france-education-international.fr - Site internet : www.france-education-international.fr/tcf

L'attestation du TCF Canada

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

tcf

Attestation

TCF

Test de connaissance du français pour le Canada

Centre *Bamako, Institut français du Mali*

Date de la session *01 février 2021*

Nom [redacted]

Prénom(s) [redacted]

Code candidat [redacted]

Date de naissance [redacted] **Nationalité** [redacted]

Résultats aux épreuves

	Score	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Compréhension orale	448	B2						
Compréhension écrite	398	B1						

	Note /20	Niveau CECRL*	A1	A2	B1	B2	C1	C2
Expression écrite	9	B1						
Expression orale	13	B2						

** CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues, voir au verso*
Niveau requis pour la demande de carte de résidant en France (A2) : Atteint
Niveau requis pour la demande de naturalisation française (B1) : Atteint

N° de l'attestation [redacted]

Date de délivrance de résultats *08 février 2021*

Expire le *07 février 2023*

Signature du candidat

Le directeur général
Pierre-François MOURIER

France Éducation international
1, avenue Léon Journault - 92318 Sèvres cedex - France
Téléphone : 33 (0)1 45 07 60 60
Courriel : tcf@france-education-international.fr - Site internet : www.france-education-international.fr/tcf

Le verso des attestations

Au verso des attestations, sont présentées les grilles de niveaux et d'interprétation des scores.

Les niveaux sont indiqués en termes de capacités (" la personne est capable de ... ") de façon que les utilisateurs finaux de cette attestation (autorités éducatives ou employeurs) puissent se rendre compte de ce que le porteur de l'attestation est capable de comprendre ou d'exprimer en français.

GRILLE DE NIVEAUX - INTERPRÉTATION DES NOTES

Niveau	Compréhension écrite	Structures de la langue	Compréhension orale	Expression orale	Expression écrite
C2	La personne peut comprendre toute forme d'écrit, même des textes abstraits ou complexes : manuels, articles spécialisés, œuvres littéraires.	Excellente compétence grammaticale. La personne maîtrise une grande variété de formes et de constructions utilisables pour réaliser les intentions de communication complexes décrites à ce niveau.	La personne n'a aucune difficulté à comprendre la langue orale, en direct ou à la radio, même si le débit en est rapide à condition d'avoir le temps de se familiariser avec l'accent.	La personne peut présenter une description ou une argumentation claire et structurée dans un style approprié au contexte qui permette à l'interlocuteur de remarquer les points essentiels.	La personne peut rédiger tout type de documents complexes de manière claire et structurée, dans un style approprié, en mettant en valeur les points importants de telle sorte que le lecteur puisse les remarquer. Elle peut écrire des résumés ou des analyses critiques d'ouvrages professionnels ou d'œuvres littéraires.
C1	La personne peut comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les nuances. Elle peut comprendre des articles spécialisés et des directives techniques même s'ils n'appartiennent pas à son domaine de compétence.	Très bonne compétence grammaticale. La personne maîtrise un éventail riche et varié des structures de la langue indispensables à la réalisation linguistique des compétences spécifiques à ce niveau.	La personne peut comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et comporte beaucoup d'implicites. Elle peut comprendre les émissions de télévision et les films presque sans effort.	La personne peut présenter de façon détaillée et structurée des sujets complexes. Elle peut développer certains points et parvenir à une conclusion appropriée.	La personne peut rédiger un texte clair et bien structuré en donnant un point de vue argumenté et en soulignant les points qu'elle juge importants. Elle peut exposer des sujets complexes de manière détaillée, dans un style différencié adapté au lecteur cible.
B2	La personne peut comprendre des articles et des comptes rendus dans lesquels les auteurs prennent position ou adoptent un point de vue. Elle peut comprendre un texte littéraire contemporain.	Bonne compétence grammaticale. L'essentiel des structures de la langue est acquis et mobilisable pour réaliser les échanges langagiers propres à ce niveau.	La personne peut comprendre des conférences et des discours longs et suivre une argumentation si le sujet lui est familier. Elle peut comprendre la plupart des émissions de télévision ainsi que des films en langue standard.	La personne peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à ses centres d'intérêt. Elle peut donner un avis et expliquer les avantages et les inconvénients d'un projet.	La personne peut rédiger des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à ses intérêts. Elle peut transmettre par écrit une information et des arguments et développer son point de vue en mettant en valeur le sens qu'elle attribue aux événements et aux expériences.
B1	La personne peut comprendre des textes en langue courante relative à la vie quotidienne ou au travail. Elle peut comprendre des lettres personnelles décrivant des événements, des sentiments et des souhaits.	Compétence grammaticale encore en cours d'acquisition. La personne maîtrise cependant les structures de base de la langue qui lui permettent de communiquer de manière efficace.	La personne peut comprendre le contenu essentiel d'énoncés clairs et courants sur des sujets familiers. Elle peut comprendre l'essentiel d'émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets personnels ou professionnels si le débit est lent et clair.	La personne peut raconter de manière simple des histoires, des expériences, des événements et des projets. Elle peut donner de brèves explications sur un projet ou une idée. Elle peut raconter l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer ses réactions.	La personne peut rédiger un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel. Elle peut rédiger des lettres personnelles pour décrire ses expériences et ses impressions.
A2	La personne peut lire des textes courts très simples. Elle peut trouver une information prévisible dans des documents courants : petites annonces, prospectus, menus et horaires. Elle peut comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Compétence grammaticale en cours d'acquisition. La personne maîtrise certaines structures élémentaires qui lui permettent de communiquer à ce niveau.	La personne peut comprendre des expressions et un vocabulaire très courant relatif à ce qui la concerne de très près. Elle peut saisir l'essentiel de messages et d'annonces simples et clairs.	La personne peut utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples, des personnes, des conditions de vie, sa formation et son activité professionnelle actuelle ou récente.	La personne peut rédiger des notes et des messages simples dans un domaine familier. Elle peut écrire une lettre personnelle simple.
A1	La personne peut comprendre des noms familiers, des mots et des phrases très simples, sur des annonces, des affiches ou des catalogues.	Compétence grammaticale de base. La personne ne maîtrise que des structures élémentaires qui lui permettent de mettre en œuvre des capacités minimales de communication dans des domaines familiers.	La personne peut comprendre des mots familiers et des expressions très courantes la concernant, concernant sa famille ou son environnement concret et immédiat si les gens parlent lentement et clairement.	La personne peut utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire son lieu d'habitation et les gens qu'elle connaît.	La personne peut rédiger une carte postale simple, remplir un questionnaire personnel (nom, nationalité, adresse).

Niveau A1	Élémentaire	Niveau A2	Élémentaire avancé	Niveau B1	Intermédiaire
100 à 199 points	Maîtrise de base du français. La personne est capable de comprendre des situations simples et concrètes se rapportant à la vie quotidienne. Elle peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement.	200 à 299 points	Maîtrise élémentaire de la langue. La personne peut comprendre des phrases isolées portant sur des domaines familiers. Elle peut communiquer dans des situations courantes, et évoquer avec des moyens simples des questions qui la concernent.	300 à 399 points	Maîtrise efficace mais limitée de la langue. La personne comprend un langage clair et standard s'il s'agit d'un domaine familier. Elle peut se débrouiller en voyage, parler de ses centres d'intérêt et donner de brèves explications sur un projet ou une idée.

Niveau B2	Intermédiaire avancé	Niveau C1	Supérieur	Niveau C2	Supérieur avancé
400 à 499 points	Maîtrise générale et spontanée de la langue. La personne peut comprendre l'essentiel d'un texte complexe. Elle peut participer à une conversation sur un sujet général ou professionnel de façon claire et détaillée en donnant des avis argumentés.	500 à 599 points	Bonne maîtrise de la langue. La personne peut comprendre une grande gamme de textes longs et exigeants comportant des contenus implicites. Elle s'exprime couramment et de façon bien structurée sur sa vie sociale, professionnelle ou académique et sur des sujets complexes.	600 à 699 points	Excellente maîtrise de la langue. La personne comprend sans effort pratiquement tout ce qu'elle lit ou entend et peut tout résumer de façon cohérente. Elle s'exprime très couramment et de façon différenciée et nuancée sur des sujets complexes.

Ces grilles de niveaux sont extraites du *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, © Conseil de l'Europe, Didier, Paris 2001.

Le centre d'examen peut imprimer un duplicata sur simple demande (le verso sera vide).

Note sur les pièces d'identité

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité et être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité avec une photo récente le jour de la passation.

Les pièces d'identité acceptées dans le cadre de la passation des épreuves du DILF, du DELF et du DALF et du TCF seront les mêmes que celles demandées lors du retrait des documents officiels comme l'attestation de réussite et le diplôme. Pour la consultation des copies des épreuves du DILF, du DELF et du DALF, les mêmes pièces d'identité seront demandées.

Liste des pièces d'identité acceptées :

- passeport ;
- titre de séjour ;
- carte d'identité ;
- permis de conduire.
-

Ces pièces d'identité, comportant une photo, doivent être en cours de validité au moment de la passation.

En cas de doute sur l'identité du candidat du fait de la difficulté du rapprochement avec la photo, une deuxième pièce d'identité pourra être demandée à l'appui de la première.

Dans le cas d'un candidat majeur qui n'est pas en mesure de présenter un titre d'identité, il est possible d'accepter :

- récépissé d'une demande de carte de séjour ;
- récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile (une photographie est requise pour ce type de document) ;
- récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale ;
- attestation de demande d'asile (procédure normale et procédure accélérée).

A) Les cas particuliers

- En cas de perte ou de vol de pièce d'identité, le candidat présentera le récépissé de la déclaration de vol ou perte faite au bureau de police, ainsi qu'une photocopie de pièce d'identité.

- Certains pays délivrent des pièces d'identité valables à vie.

Dans ce cas, le candidat doit être suffisamment reconnaissable sur la photo. Dans le cas contraire, il sera invité à présenter un deuxième titre d'identité (permis de conduire, titre de séjour, etc.).

B) Justificatifs d'identité acceptés (exemples)

- Passeport :

- Carte d'identité :

- Titre de séjour :

- Permis de conduire :

- Certificat de scolarité de l'année en cours avec photographie :

Tout autre justificatif différent de ceux mentionnés ci-dessus sera refusé. Ainsi, les extraits d'acte de naissance, les cartes Vitale, les cartes AME (Aide Médicale de l'État), les attestations de scolarité sans photo, les cartes de transports en commun, les cartes diplomatiques, etc. ne sont pas acceptés.

Le formulaire de demande de réévaluation

Formulaire de demande de recorrection d'une épreuve d'expression du TCF

Seules les épreuves d'expression écrite et orale sont en susceptibles de faire l'objet d'une nouvelle correction. Le système de scanneur qui corrige les épreuves de compréhension orale, de maîtrise des structures de la langue et de compréhension écrite ne permet aucune erreur et ne donne donc jamais lieu à une révision des scores obtenus aux QCM.

Seule une modification du niveau pourra être effectuée, aucune modification de note ne donnera lieu à l'édition d'une nouvelle attestation.

Centre de passation : .....

Nom du candidat : .....

Prénom du candidat : .....

Code candidat : .....

Déclinaison du TCF : .....

Date de passation : .....

Demande de recorrection de :

- ☐ ***L'épreuve d'expression orale (EO)***
- ☐ ***L'épreuve d'expression écrite (EE)***

J'atteste avoir remis mon attestation au centre de passation le .....

Attention !

Votre demande pourrait entrainer une baisse de votre niveau initial. Dans ce cas, ce seront les résultats de la nouvelle correction qui feront foi. En cas de modification des résultats par France Éducation international, la présentation de l'attestation d'origine sera donc considérée comme une fraude et pourra faire l'objet de sanction de la part de l'autorité lésée.

Tous les utilisateurs finaux du TCF (autorités québécoises (Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration), canadiennes (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et préfectorales (Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité) et établissements d'enseignement supérieurs ont accès aux derniers résultats des tests.

Signature du candidat :

Exemples d'épreuves[4]

Épreuve de compréhension orale

Exemple 1 :

Consigne : Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous voyez :

Vous entendez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses :***
A. Allez vous coucher rapidement. **B.** Finissez vos exercices de français. **C.** Regardez la télévision maintenant. **D.** Venez manger tout de suite.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 2 :

Consigne : Écoutez les 4 propositions. Choisissez celle qui correspond à l'image et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous voyez :

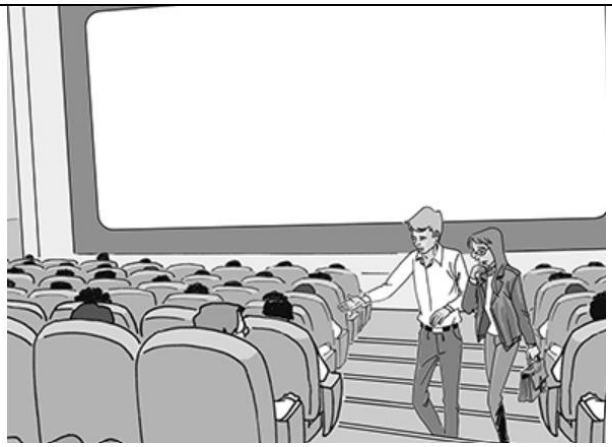

[4] *Pour vérifier si vous avez choisi la bonne réponse, consultez les corrigés, en fin de fascicule.*

Vous entendez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses :*
A. C'est un acteur formidable. **B.** Je déteste la publicité. **C.** Viens, on va s'asseoir là. **D.** Tu vas payer nos billets.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 3 :

Consigne : Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond à la question et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses :*
Qu'est-ce que vous prenez au petit-déjeuner ? **A.** Un croissant et un thé. **B.** Au café près de chez moi. **C.** Toujours en famille. **D.** À sept heures et demie.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 4 :

Consigne : Écoutez la question et les 4 réponses. Choisissez la réponse qui correspond le mieux à la question et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez une question et 4 choix de réponse :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Pardon, Mademoiselle, à combien est la robe rouge, celle-là, là-bas ? **A.** C'est une taille 42. **B.** Elle ne coûte pas cher. **C.** Non, c'est celle-ci. **D.** Oui, elle est rouge.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 5 :

Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez un document sonore *(ici un dialogue)* ***:***
- Vous réglez comment ? - Par chèque. - Je suis désolé, mais nous ne les acceptons plus. Cependant, nous acceptons toutes les cartes bancaires et les règlements en espèces. - Oui, mais j'ai laissé ma carte à la maison et je n'ai pas assez de liquide. - Bon, d'accord, mais c'est vraiment exceptionnel !

Vous entendez une question :	***Sur le livret, vous lisez 4 choix de réponse :***	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Comment le client va-t-il payer ses achats ?	**A.** En espèces. **B.** Par carte bancaire. **C.** Par carte de crédit. **D.** Par chèque.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 6 :

Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez un document sonore *(ici un dialogue)* ***:***
- David, pourriez-vous appeler Monsieur Schmit ? J'ai besoin de son avis rapidement. - Oui Madame. Je lui propose vendredi prochain ? - Regardez mon emploi du temps. Vous pouvez le placez quand vous voulez, sauf jeudi après-midi. Je rencontre un nouveau client. - Et pour Madame Grimaldi, je lui dis de ne pas venir ? - Non, je la verrai demain soir comme prévu.

Vous entendez une question :	***Sur le livret, vous lisez 4 choix de réponse :***	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Que doit faire David ?	**A.** Annuler une réunion de travail. **B.** Fixer un rendez-vous professionnel. **C.** Passer un entretien d'embauche. **D.** Trouver un nouveau conseiller.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 7 :

Consigne : Écoutez le document sonore et la question. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Vous entendez	***Sur le livret vous lisez :***	***Cochez la bonne réponse sur la feuille de réponses :***
Si vous êtes une entreprise ou un organisme public, vous pouvez, grâce à cet organisme spécialisé dans les relations internationales, bénéficier d'une étude géopolitique détaillée complète et d'un travail d'expertise. Ils prennent en compte les aspects à la fois politiques, sociaux et économiques et leurs études très approfondies sont menées par des experts reconnus. Vous pouvez faire appel à eux, par exemple, si votre organisation désire connaître la région dans laquelle elle envisage de s'implanter ou avec laquelle elle voudrait nouer des liens. À titre d'exemple, il est important de connaître le degré d'ouverture économique d'un pays au commerce international ou bien d'avoir une idée précise des investissements étrangers dans ce même pays. Vous avez donc toutes les données du contexte géopolitique et ses conséquences potentielles sur votre secteur d'activité. *Quel est le rôle de l'organisme présenté ?*	**A.** Contribuer à la recherche sur les questions stratégiques. **B.** Créer un lieu de dialogue entre experts en géopolitique. **C.** Fournir une aide pour le développement à l'international. **D.** Intéresser l'opinion publique à l'actualité économique.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Maîtrise des structures de la langue

Exemple 8 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Pour s'inscrire à la bibliothèque, il faut… **A.** apporter **B.** emporter **C.** emmener **D.** ramener … une pièce d'identité.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 9 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
L'avocat… **A.** que **B.** lequel **C.** auquel **D.** duquel … nous nous sommes adressés est un des meilleurs de Paris.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 10 :

Consigne : Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Four très chaud ! … **A.** Faites **B.** Ferez **C.** Ferons **D.** Faisons … attention à ne pas vous brûler !	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Compréhension écrite

Exemple 11 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

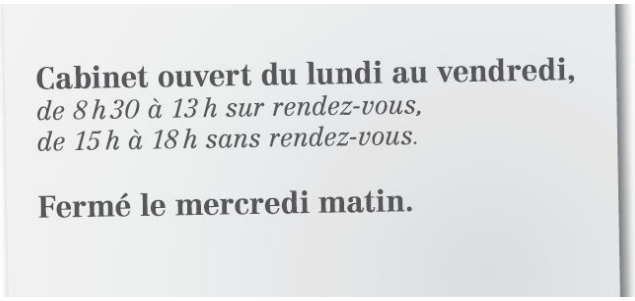

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Quand pouvez-vous voir un avocat sans rendez-vous ? **A.** En matinée. **B.** À tout moment. **C.** Le samedi. **D.** Dans l'après-midi.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 12 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

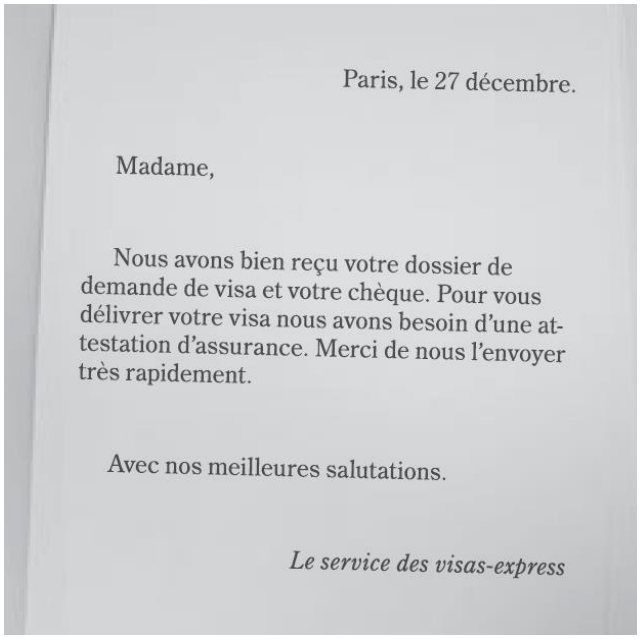

Paris, le 27 décembre.

Madame,

Nous avons bien reçu votre dossier de demande de visa et votre chèque. Pour vous délivrer votre visa nous avons besoin d'une attestation d'assurance. Merci de nous l'envoyer très rapidement.

Avec nos meilleures salutations.

Le service des visas-express

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Que doit faire la femme ? **A.** Payer son visa. **B.** Refaire sa commande. **C.** Poster un document **D.** Renvoyer son dossier.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Exemple 13 :

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

Chère Nathalie,
Nous partons en vacances à Rome du 15 juillet au 15 août. La maison est grande et les enfants ne viennent qu'une semaine avec nous. Si tu veux, tu peux venir nous retrouver à partir du 1er août et rester jusqu'à la fin des vacances. Nous attendons ta réponse.
Bises,
Corinne et Patrick

Sur le livret, vous lisez :	***Cochez une case sur la feuille de réponses***
Que proposent Corinne et Patrick à leur amie ? **A.** De garder ses enfants en juillet. **B.** De venir passer des vacances avec eux. **C.** De partir une semaine à Rome. **D.** De louer une maison ensemble en août.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

<u>Exemple 14 :</u>

Consigne : Lisez le document. Choisissez la bonne réponse et cochez une case sur la feuille de réponses.

Sur le livret, vous lisez :

Alors que plus de 80 % des femmes de 25 à 49 ans travaillent, seulement 9 % des enfants sont accueillis en crèches, faute de place. Plus de 50 % sont gardés par un des parents et 26 % par un membre de la famille.
Le nombre de places en crèches a faiblement augmenté depuis 10 ans et le problème est encore plus marqué en banlieue qu'à Paris. Le gouvernement a décidé la création de crèches et de halte-garderie supplémentaires afin d'accueillir 10 000 de enfants de plus dès l'année prochaine. Les familles considèrent cet effort encore insuffisant et réclament davantage de structures collectives publiques.

Sur le livret, vous lisez :	*Cochez une case sur la feuille de réponses*
Qu'apprend-on dans ce texte ? **A.** La majorité des enfants sont gardés par leurs proches. **B.** Les mères préfèrent s'occuper d'elles-mêmes de leurs enfants. **C.** Le nombre d'établissement satisfait la demande à Paris. **D.** L'ouverture des structures promises résoudra le problème.	A B C D ☐ ☐ ☐ ☐

Épreuve d'expression orale

Retrouvez un exemple de sujet d'expression orale du TCF à télécharger sur les pages TCF du site de France Éducation international.

Épreuve d'expression écrite

Retrouvez un exemple de sujet d'expression écrite du TCF à télécharger sur les pages TCF du site de France Éducation international.

Corrigés des exemples d'épreuves

Compréhension orale :

Exemple 1	D
Exemple 2	C
Exemple 3	A
Exemple 4	B
Exemple 5	D
Exemple 6	B
Exemple 7	C

Structures de la langue :

Exemple 8	A
Exemple 9	C
Exemple 10	A

Compréhension écrite :

Exemple 11	D
Exemple 12	C
Exemple 13	B
Exemple 14	A

Informations complémentaires

- Pour contacter France Éducation international : tcf@france-education-international.fr
- Pour consulter notre site internet : http://www.france-education-international.fr

La marque TCF ® ainsi que le logo TCF ® sont déposés à l'INPI, Institut national de la propriété industrielle.